(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 374 039**
A1

(12) # DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **89403456.0**

(51) Int. Cl.5: **E05B 7/00**

(22) Date de dépôt: **13.12.89**

(30) Priorité: **14.12.88 FR 8816873**

(43) Date de publication de la demande:
20.06.90 Bulletin 90/25

(84) Etats contractants désignés:
DE GB IT

(71) Demandeur: **AUTOMOBILES PEUGEOT**
75, avenue de la Grande Armée
F-75116 Paris(FR)

Demandeur: **AUTOMOBILES CITROEN**
62 Boulevard Victor-Hugo
F-92200 Neuilly-sur-Seine(FR)

(72) Inventeur: **Berthommier, Michel**
6, allée du Mail Les treize Arpents
F-78340 Les Clayes-sous-Bois(FR)

(74) Mandataire: **Boivin, Claude**
9, rue Edouard-Charton
F-78000 Versailles(FR)

(54) **Poignée extérieure de porte de véhicule.**

(57) Poignée extérieure de porte pour véhicule automobile, du type à traction, comprenant une semelle (1) propre à être fixée sur la paroi extérieure de la porte, un étrier (3) dont l'une des extrémités est monté pivotante par rapport à la semelle (1) alors que son autre extrémité est reliée à une tringlerie de commande (8), un verrou (13) prolongeant l'étrier (3), et un ressort de rappel (10) tendant à faire pivoter l'étrier dans le sens correspondant à son rapprochement de la semelle et constitué de deux branches (10a et 10b) s'étendant de part et d'autre d'une partie centrale cylindrique (10c).

La semelle (1) comporte deux nervures (9) venues de moulage et formant entre elles un V dans lequel est engagée la partie centrale cylindrique (10c) du ressort de rappel (10).

EP 0 374 039 A1

Poignée extérieure de porte de véhicule

La présente invention a pour objet une poignée extérieure de porte pour véhicule automobile, du type à traction, comprenant une semelle propre à être fixée sur la paroi extérieure de la porte, un étrier dont l'une des extrémités est montée pivotante par rapport à la semelle alors que son autre extrémité est reliée à une tringlerie de commande, un verrou prolongeant l'étrier, et un ressort de rappel tendant à faire pivoter l'étrier dans le sens correspondant à son rapprochement de la semelle et constitué de deux branches s'étendant de part et d'autre d'une partie centrale cylindrique.

Dans les poignées de ce genre jusqu'à présent réalisées, le ressort est maintenu en position par un axe en acier traversant sa partie centrale. Mais cet axe est coûteux et difficile à mettre en place.

La présente invention a pour objet une poignée de ce genre perfectionnée de manière à remédier à ces diffi cultés.

La poignée selon l'invention est caractérisée en ce que la semelle comporte deux nervures venues de moulage et formant entre elles un V dans lequel est engagée la partie centrale cylindrique du ressort de rappel, supprimant l'axe en acier et ses inconvénients cités ci-dessus.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'une poignée selon l'invention, avec référence au dessin annexé dans lequel :

La Figure 1 est une vue en coupe horizontale de la poignée;

La Figure 2 est une vue en élévation de la semelle;

La Figure 3 est une vue suivant F de l'étrier.

Telle qu'elle est représentée au dessin, la poignée de porte selon l'invention comprend une semelle 1 en matière plastique injectée propre à être fixée sur la paroi extérieure de la porte par des vis ou des rivets traversant des trous 2 de cette semelle. Un étrier 3 est articulé à l'une de ses extrémités sur la semelle 1; à cet effet, la face intérieure de cet étrier est prolongée par un bec 4 muni d'une encoche cylindrique 5 dans lequel peut s'engager une entretoise 6 de la semelle 1. A son autre extrémité, l'étrier 3 est prolongé par un deuxième bec 7 auquel est attelée la tringlerie 8 d'ouverture de la serrure. La semelle 1 présente deux nervures 9 venues de moulage formant entre elles un V qui reçoit la partie cylindrique centrale 10c d'un ressort de rappel 10; les deux branches d'extrémité 10a et 10b de ce ressort sont en appui respectivement sur une traverse 11 de la semelle 1 et sur l'extrémité du bec 7. Ce ressort tend ainsi à faire pivoter l'étrier vers la semelle, une deuxième traverse 12 de la semelle 1 limitant le débattement de la branche 10b du ressort 10.

Dans la semelle 1 est encastré un verrou 13 fixé à la semelle par une vis 14. Ce verrou comporte un tenon de guidage 15 engagé dans une rainure 16 de l'étrier 3; le tenon de guidage 15 maintient l'étrier 3 dans un plan contenant l'axe longitudinal de la poignée et lui interdit de pivoter autour de cet axe lorsque, pour ouvrir la porte, on exerce un effort de traction qui fait pivoter l'étrier 3 autour de l'entretoise 6. En empêchant l'étrier de pivoter autour de son axe longitudinal durant sa manoeuvre on supprime une désagréable sensation de fragilité. La face avant 15a du verrou 13 forme une rampe oblique inclinée de manière à être tangente à la courbe décrite par le fond de la rainure 16 lorsqu'on tire sur l'étrier 3 et qu'on fait ainsi pivoter cet étrier par rapport à la semelle 1, contre l'action du ressort 10. Ce verrou empêche un déplacement longitudinal de l'étrier 3 et, par suite, l'entretoise 6 d'être dégagée de l'encoche 5.

Revendications

1. Poignée extérieure de porte pour véhicule automobile, du type à traction, comprenant une semelle (1) propre à être fixée sur la paroi extérieure de la porte, un étrier (3) dont l'une des extrémités est montée pivotante par rapport à la semelle (1) alors que son autre extrémité est reliée à une tringlerie de commande (8), un verrou (13) prolongeant l'étrier (3), et un ressort de rappel (10) tendant à faire pivoter l'étrier dans le sens correspondant à son rapprochement de la semelle et constitué de deux branches (10a et 10b) s'étendant de part et d'autre d'une partie centrale cylindrique (10c), caractérisée en ce que la semelle (1) comporte deux nervures (9) venues de moulage et formant entre elles un V dans lequel est engagée la partie centrale cylindrique (10c) du ressort de rappel (10).

2. Poignée selon la revendication 1, caractérisée en ce que le verrou (13) assure le guidage de l'étrier (3), lors du pivotement de ce dernier autour de l'entretoise (6) de la semelle (1).

3. Poignée selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'étrier (3) comporte une rainure de guidage (16) dans laquelle est engagé un tenon de guidage (15) porté par le verrou (13).

4. Poignée selon la revendication 3, caractérisée en ce que la face avant (15a) du tenon (15) forme une rampe oblique inclinée de manière à être tangente à la courbe décrite par le fond de la rainure (16).

FIG. 1

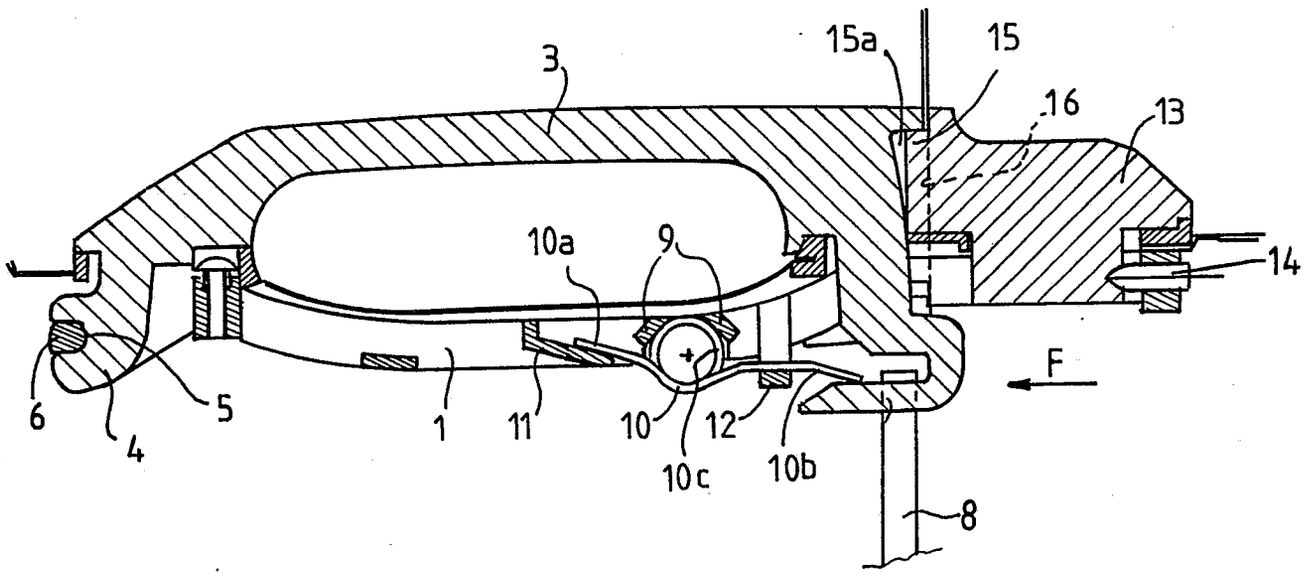

FIG. 2

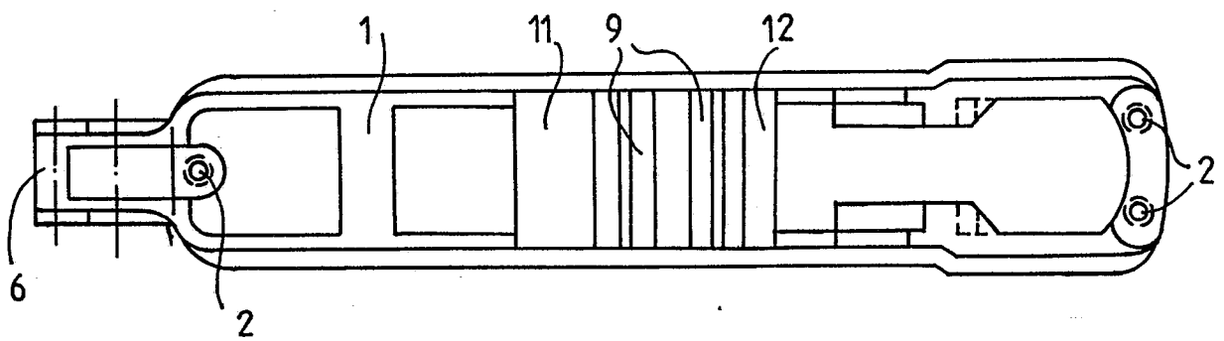

FIG. 3

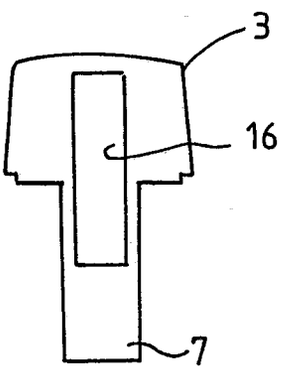

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 89 40 3456

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-A-3 203 885 (DAIMLER-BENZ AG) * figure 2 *	1,2	E 05 B 7/00
A	DE-A-3 402 914 (DAIMLER-BENZ AG) * figure *	1,2	
A	DE-C-3 606 347 (DAIMLER-BENZ AG) * figure 1 *	1,2	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)

E 05 B

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
BERLIN	25-01-1990	KRABEL A.W.G.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)